

COMMUNE**ST MAURICE DE GOURDANS**DEPARTEMENT**AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.25-11-16

Date convocation : 30.10.2025
Nombre de conseillers
présents et représentés : 16

Votants : 16
Délibération publiée le :
07/11/2025

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION FI.25.06.03 du 12 juin 2025
CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS POUR LA
CREATION DU PARKING DU GROUPE SCOLAIRE LA CHARRIERE**

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trente octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Catherine BA, Marc PUYPE, Estelle SEGURA, Nathalie LLAMBRICH, Eric BA, Michel MITANNE, Sandrine CROST, David RICHARD, Loïc CALARD, Julien PERRIN, Didier BRAU

ONT DONNÉ PROCURATION : Denise BOUVIER (procuration à Monsieur Yves Vençon), Jérôme ARRAMBOURG (procuration à Monsieur Eric Ba)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Jean-Michel MASSON, Thierry LONGCHAMP

ABSENTS : Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION FI.25.06.03 du 12 juin 2025
CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS POUR LA
CREATION DU PARKING DU GROUPE SCOLAIRE LA CHARRIERE**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V,

Vu la délibération n°2024-006 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2024 relative à l'octroi d'un fonds de concours généraliste en faveur des communes au titre de l'investissement local et des équipements publics de proximité ;

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la démolition de l'ancien Centre Culturel et artistique (CCA) permet la création d'un parking à destination de l'école.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération FI.25.06.03 du 12 juin 2025 concernant la demande de subvention pour la création d'un parking auprès du département de l'Ain au titre des Pactes de territoires.

Le coût du projet est évalué à 428 196 €HT.

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de modifier la demande de subvention afin de déposer deux dossiers :

- Un dossier de demande de subventions auprès du département de l'Ain au titre des Pactes de territoires : 64 229 €HT (15% de 428 196 €HT)
- Un dossier de demande Fonds de Concours Généraliste auprès de la Communauté de commune de la Plaine de l'Ain : 180 000 €HT

Soit un financement en fonds propre de la commune : 183 967 €HT

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

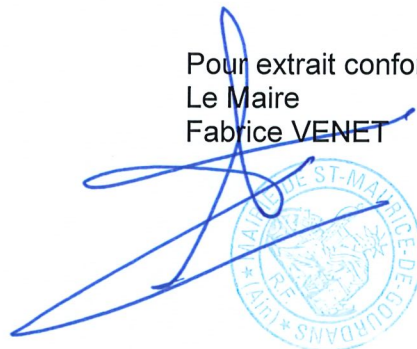
- **APPROUVE** le plan de financement proposé estimé à 428 196 €HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ain au titre du Pactes de Territoires
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter le Fonds de Concours Généraliste de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain

Pour : 16 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20251106-D251116Subven-DE
Date de réception préfecture : 07/11/2025